



ASPRO MiniJI

COTISATION 2021

s

Très chers propriétaires et responsables d'associations,

Les premières régates de l'année 2021 ne vont pas tarder à recommencer si la COVID21 nous laisse un peu tranquille et pour que votre ou vos bateaux soient classés, il est impératif d'être à jour de votre adhésion en adressant au trésorier **obligatoirement** la fiche ci-dessous.

Cette année en l'absence d'assemblée générale pour fixer les tarifs d'adhésion c'est sur proposition de notre président que le comité directeur a décidé que les propriétaires et associations qui avaient réglé leur cotisation 2020 pourront renouveler pour 2021 sans frais s'ils ne changent pas le nombre de miniJI par rapport à 2020, sachant que s'il y en a plus, seuls les bateaux non cotisants en 2020 devront s'acquitter de celle de 2021. Il n'y aura pas de remboursement si le nombre de bateaux est à la baisse. L'objectif de notre association est de favoriser l'adhésion d'un maximum de bateaux sans se ruiner mais aussi par souci d'équité de mieux équilibrer le nombre de pouvoirs lors des votes nécessaires à la vie de notre association.

Afin d'éviter ces désagréments vous trouverez ci-joint l'appel d'adhésion **spécialement destiné aux cotisants 2020**. Nous vous engageons, le plus rapidement possible, à retourner la fiche d'adhésion accompagnée du règlement, s'il y en a un, à notre trésorier.

Nous vous précisons qu'il est **obligatoire** d'indiquer le numéro du ou des bateaux sur la fiche d'adhésion ainsi que le nom du skipper habituel.

Une liste des bateaux adhérents à l'Aspro sera accessible sur le site. Un contrôle des bateaux sera demandé aux comités de courses lors des régates.

Nous vous rappelons :

- que le numéro attribué au bateau est celui figurant sur le certificat de jauge, c'est celui-ci que vous devez déclarer en régate. Dans le cas où vous courez avec des voiles portant un numéro différent, vous devez demander une autorisation au comité de course.

- pour faire partie du classement national mis en place par la FFVoile, il est obligatoire, pour les bateaux participants à une régate inscrite au calendrier fédéral, d'être adhérents à l'AsproMiniJI.

Merci de préciser les numéros de bateaux dont vous n'êtes pas propriétaire en nous précisant le nom de celui-ci et les conditions dans lesquelles vous avez ce bateau (prêt, location, etc..).

Pour finir, l'année 2021 sera une année électorale pour notre association lors de notre prochaine AG, nous espérons vous y voir nombreux et profiter de l'occasion pour candidater au comité directeur.

En espérant que l'année 2021 soit bien meilleure que l'année 2020, recevez toutes nos amitiés sportives.

Le Comité Directeur

Le formulaire qui suit peut être au choix :

- *imprimé puis renseigné et adressé par courrier postal accompagné du chèque éventuel,*
- *renseigné sur l'ordinateur puis imprimé et adressé par courrier postal accompagné du chèque éventuel,*
- *renseigné sur l'ordinateur, le fichier enregistré et adressé par courriel au trésorier jc.mirc@orange.fr, le montant éventuel faisant l'objet d'un virement bancaire.*

IBAN de l'aspro : FR76 1120 6200 2600 3790 8872 485

Titulaire du compte : ASSOC. ASPRO MINIJI

Une attestation d'adhésion sera adressée par courriel à l'adresse indiquée dans le document ci-dessous.



ASPRO MiniJi

COTISATION 2021

Nom de l'adhérent : Prénom :

Si association nom du représentant légal :

Adresse

Code postal Ville

☎ Fixe : ☎ Portable :

Courriel : @

Numéro(s) figurant(s) sur le certificat de jauge des bateaux à enregistrer :

N°du MiniJi	Skipper	N°du MiniJi	Skipper
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Calcul du montant de l'adhésion s'il y a un ou plusieurs bateaux supplémentaires par rapport à 2020 :

Prendre en compte le tarif normal pour le nombre de bateaux en 2021 et soustraire le montant de la cotisation 2020.

Exemple En 2020 j'ai cotisé pour 5 bateaux j'en inscris deux de plus : rien à payer. Pour 4 de plus : $176-132=44$ euros

1 bateau de particulier	30 €		1 voix pour l'AG
1 à 2 bateaux	44 €		2 voix pour l'AG
3 à 4 bateaux	88 €		4 voix pour l'AG
5 à 8 bateaux	132 €		6 voix pour l'AG
+ de 8 bateaux	176 €		8 voix pour l'AG
Supplément pour bateaux en plus grand nombre qu'en 2020		<input type="text"/> €	
Pavillon de classe	10 €	<input type="text"/> €	
	Total	<input type="text"/> €	

NB : Après le 15 mai 2021, tout renouvellement tardif sera majoré de 50% et il ne donnera pas droit aux votes lors de l'assemblée générale.

Paiement par chèque à l'ordre de **ASPRO MINIJI** adressé à : **Jean-Claude MIRC 25 rue des Florales 31250 REVEL**

Date :

Signature de l'adhérent
(propriétaire ou représentant légal)